



# LA FEDERATION COMMUNIQUE

---

## SALAIRES

### REVENDEICATIONS ET CONQUIS

À la **Seita**, les dirigeants se sont octroyés 13 % d'augmentation. La Cgt mobilise les salariés pour aller chercher une augmentation des salaires à la même hauteur.

**Chez Ducros (84)**, la Cgt revendique le Smic à 2 000 €, le salaire d'embauche professionnel à 2 180 €, l'application de l'échelle mobile des salaires, le passage aux 32 heures de travail hebdomadaires sans perte de salaire.

**Chez Fleury Michon (85)**, les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de 20 % en un an. Les revendications de la Cgt ont recueilli le soutien de plus de 1 000 salariés pour une augmentation de salaire de 150 €, le paiement des pauses dans leur intégralité, le remplacement de chaque départ par l'embauche de Cdi...

**Chez Arrivé (85)**, alors que le groupe propose une augmentation de 3,5 % en septembre par anticipation sur 2023, la Cgt revendique pour 2022 4,7 % en plus des 2,5 % de février 2022.

À la **laiterie Triballat (18)**, la mobilisation se poursuit, les salariés considèrent que pour vivre décemment c'est 350 € par mois qu'il manque.

**Dans le groupe Refresco**, les dividendes explosent de 60 % l'année passée. La Cgt revendique une progression de 20 % des salaires, portant le salaire d'embauche à 2 100 €, l'augmentation de la prime d'ancienneté...

**Dans le groupe Coca Cola**, tous les sites sont en grève pour une augmentation des salaires de 10 %, des primes de transport, d'ancienneté, d'astreinte, de découchage et de repas.

**Chez Norfrigo (62)**, en janvier 2022, une augmentation de 3 % a été actée. En juin, au vu de l'inflation galopante, la Cgt a revendiqué une réouverture des négociations. Devant la détermination des salariés, Norfrigo a cédé une nouvelle augmentation du salaire de base au 1er octobre 2022. Sur l'année un salarié a vu son salaire passer de 1 800 € à 1 910 € soit 110 € d'augmentation (+6,1 %) et les négociations 2023 se tiendront en janvier plutôt qu'en juin contrairement au calendrier établi dans l'entreprise.

**Au Parc des Oiseaux (01)**, la lutte a permis d'arracher 200 € d'augmentation du salaire de base soit de 10 à 12,5 % pour l'immense majorité des salariés compris entre 1 600 et 2 200 €, 8 % pour ceux de 2 500 à 2 700 €, 6,7 % jusqu'à 3 200 €.

**Dans l'artisanat alimentaire**, les grilles de salaires conventionnelles ont été revalorisées de 7,2 % en boulangerie et de 6,8 % en chocolaterie. Si notre fédération n'a pas signé ces accords, du fait du niveau des salaires pour ces salariés hautement qualifiés, la revalorisation côtoie le niveau des indices Insee contrairement à bien d'autres branches. Ces résultats, encore insuffisants, sont à mettre à l'actif des forces syndicales Cgt dans ces deux branches. En boulangerie artisanale, la Cgt est largement le premier syndicat et en chocolaterie son influence se situe à 60 %. De causes à effets.

Montreuil,  
Le 10 novembre 2022